

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CREATION TEMPORAIRE  
DE 7 POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS  
COMPLET**

**DGA PROXIMITE – ALVEOLE**

DGS - Ressources humaines - CL  
N° 2021 - D - 100

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-1 °,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 2020.07.130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté n° 2020-A-29 du 11 août 2020 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant le besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour le fonctionnement de l'ALVEOLE,

**DECIDE**

**Article 1** - Est approuvée la création temporaire de 7 postes d'adjoint d'animation au sein de la DGA proximité, centre de loisirs ALVEOLE, pour la période du 12 avril 2021 au 25 avril 2021.

**Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 24 mars 2021

Par délégation,

Pour le Président,

~~Le conseiller délégué, membre du bureau~~



Monsieur Eric BIOJOUT

Certifié exécutoire reçu en

Préfecture le : 26 MARS 2021

Publié ou notifié

Le : 26 MARS 2021